



**Très belles vacances à toutes et tous !**

**C'est le bon moment pour nous rejoindre !**

**Le courrier et les mails seront relevés  
pendant les vacances !**

---



**Cliquez ici pour adhérer en ligne**

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

**2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°51**

**Sommaire** : Mouvement, Carte scolaire, Indemnité différentielle, Salaires, Congés de formation, Temps partiel et reprise 100%,

Loi Blanquer, Stage néo, Réunions syndicales, Retraites



## Le mouvement en danger !

Alors que se préparent dans de très mauvaises conditions les opérations du mouvement 2019, le SNUipp-FSU et quatre autres syndicats demandent au ministre de surseoir à la mise en application des nouvelles règles et d'engager au plus vite de nouvelles discussions.

**Impréparation, dysfonctionnements prévisibles, dégradation des conditions de mobilité et d'affectation** : les conditions de mise en œuvre du mouvement des personnels ont de quoi inquiéter, s'agissant d'une opération particulièrement importante dans la carrière et l'organisation de la vie professionnelle et personnelle des enseignants des écoles.

« La mise en application des directives nationales s'annonce comme un fiasco qui risque de dégrader durablement les conditions de mobilité et d'affectation et donc réduire encore davantage l'attractivité du métier. », déplorent ensemble le SNUipp-FSU, le Se-Unsa, le Snudi-FO, la CGT-Éduc-action et Sud-Éducation dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale le 6 février.

### Rouvrir les discussions

En cause, la nouvelle circulaire Mouvement qui doit s'appliquer uniformément partout en France, sans tenir compte des spécificités départementales. En cause aussi, plusieurs dispositions de ce texte sur lesquelles **les syndicats avaient déjà alerté la rue de Grenelle**.

En cause enfin, les décisions de certains IA-Dasen concernant par exemple le nombre de vœux, la prise en compte de l'AGS ou encore le rapprochement de conjoints.

C'est pourquoi les quatre organisations **demandent au ministre « de surseoir à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités pour cette année et d'ouvrir de nouvelles concertations. » Elles lui demandent une rencontre au plus vite sur ce dossier.**

## La lettre au Ministre ici

---



Lors de la réunion du CDEN ce jour le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu sur un certain nombre de situations .

L'ensemble des mesures de la phrase principale de la carte scolaire adoptées à l'issue du CDEN du 8 février 2019 : [ici](#)



## Carte scolaire : le SNUipp-FSU obtient lors du CTSD des avancées notables !

**8 nouvelles ouvertures de classes, ouverture d'un poste d'ERH, 2 annulations de fermeture, 1 levée de blocage.**

[Voir les mesures ici](#)

Le SNUipp-FSU avait appelé à un rassemblement ce matin devant le Rectorat de NICE pour peser sur les discussions prévues lors du CTSD de ce jour, en présence de l'IA.

Nous remercions les enseignant-es, parents, élu-es présents ce matin dès 8 h30, venus défendre, à nos côtés, l'Ecole publique.

Lors de la réunion présidée par le DASEN , le SNUipp-FSU a défendu avec pugnacité toutes les situations signalées par les collègues.

En amont de ce CTSD le SNUipp-FSU avait envoyé une contribution à l'IA.

Beaucoup de nos propositions ont été retenues.

Pour rappel : une dotation de départ de 14 postes.

Le SNUipp-FSU a également redit sa volonté de ne pas voir de fermetures "sèches" à la rentrée.

Ce qui a été le cas l'an dernier à trop grande échelle ne doit pas être reconduit tant pour les écoles, les enfants mais aussi pour les collègues touchés par mesure de carte une semaine après la rentrée !

L'IA ne s'y est pas engagé totalement mais a précisé vouloir également les éviter au maximum.

Le SNUipp-FSU a également demandé à abonder le nombre de possibilités d'allègements de service (qui concerne les collègues reconnus handicapés ou ayant une pathologie lourde attestée par le médecin de prévention)

Réponse IA: pas ce jour mais à suivre. Nous y reviendrons.

### Concernant l'ASH

Nous avons également protesté contre la fermeture des 8 postes G : la vacance de ces postes est aussi due au manque de départs en formation CAPPEI accordés par l'IA et que nous avons à nouveau dénoncé.

Nous avons demandé qu'au moins 2 de ces supports soient utilisés pour créer 2 postes de RASED « ex option E » (aide à dominante pédagogique) car les besoins sont réels. **A ce jour refus de l'IA mais nous relancerons les débats en Juin et en septembre si besoin.**

**Demande du SNUipp-FSU de créer un poste d'ERH** tant les besoins sont criants: **accord en l'IA** - à la place de la création d'un BD ASH (ces postes étant de fait très majoritairement occupés à titre provisoire par de jeunes collègues sans formation et souvent non volontaires

**Refus de l'IA, malgré nos demandes, de créer un poste supplémentaire sur l'Hôpital Lenal malgré les besoins recensés.**

**Demande de création d'une ULIS école sur la circo de Menton : refus à ce jour, nous y reviendrons aussi.**

**Au final : 37 ouvertures, 32 fermetures.**

**Il reste encore 14 postes à l'IA pour les CTSD de juin et de septembre.**

**Le SNUipp-FSU refusant la politique du non systématique quelques soient les acquis a voté en abstention.**



**DÉCLARATION PRÉALABLE** CTD du 6 février 2019

## [Notre déclaration ici](#)

---



### **Indemnité différentielle :**

**suite à une nouvelle intervention du SNUipp-FSU auprès de la DGRH, le logiciel de calcul va être enfin livré dans les DSDEN.**

C'est une bonne chose pour les collègues qui subissent des préjudices financiers depuis des mois. Nous y reviendrons.

---

**C'est l'école  
maternelle  
qui m'aide  
à grandir.**

Collectif Maternelles en danger.



### **Le Forum maternelle écrit au ministre**

Dans un courrier commun adressé au ministre de l'Éducation nationale, les douze organisations du Forum maternelle font part de leurs inquiétudes face aux diverses annonces gouvernementales concernant les programmes, les méthodes.

Elles demandent une reconnaissance du rôle de chaque acteur et de sa professionnalité, le maintien des programmes de 2015 et des moyens humains et matériels renforcés.

### [Lire la suite](#)



## **Salaires : il faut nous répondre !**

Un mail XXL et cinq boîtes remplies des courriels envoyés au ministère pour qu'il arrête de faire la sourde oreille sur les salaires des PE. Voilà ce que le SNUipp-FSU a déposé mardi 5 février rue de Grenelle. Les revendications restent inchangées : dégel du point d'indice et coup de pouce de l'employeur comme l'a évoqué le président de la République lors de son allocution télévisée du 10 décembre.

Le 10 décembre dernier, le président de la République demandait aux entreprises de verser une prime de fin d'année à leurs salariés. Aucun mot en faveur des agents de la Fonction Publique. Le SNUipp-FSU a donc appelé les enseignants du premier degré à demander un coup de pouce aux salaires des personnels des écoles. Plus de 17 700 mails envoyés au ministre de l'Éducation nationale en 15 jours pour demander un coup de pouce aux salaires des personnels des écoles. Toujours sans réponse.

**Dans le cadre de la journée de mobilisation en faveur des salaires et du pouvoir d'achat, c'est donc en format extra-large qu'un mail lui a été déposé mardi 5 février matin par une délégation du SNUipp-FSU rue de Grenelle.**

**Ainsi que plusieurs caisses contenant les milliers de courriers envoyés.**

**[Lire la suite](#)**

---



## **Congé de formation professionnelle: n'oubliez pas de renvoyer l'accusé de réception !**

**Les accusés sont envoyés ce jour chez les IEN.**

## **Retour par les candidats fixé au 6 mars.**

Le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- l'accusé de réception dûment vérifié et signé
- une lettre de motivation
- La fiche descriptive de la formation demandée

Adresse : DSDEN 06 - Service de la formation continue Bureau 235 53, avenue Cap de croix 06181 Nice cedex 2

## **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

### **Le SNUipp-FSU s'était adressé dernièrement à l'IA au sujet de la circulaire:**

*Dans la circulaire relative aux demandes de congés de formation professionnelle a été inséré un passage demandant aux collègues de fournir :*

*"l'accusé de réception dûment vérifié et signé - une lettre de motivation - La fiche descriptive de la formation demandée"*

*Or dans la loi de 2007, s'il est fait clairement référence aux obligations des personnels (notamment pour fournir les certificats d'inscription et quant à l'assiduité) il n'est nulle part indiqué l'obligation de fournir une lettre de motivation.*

*Seul est indiqué " Cette demande doit porter mention de cette date et préciser la nature de l'action de formation, sa durée, ainsi que le nom de l'organisme qui la dispense."*

*Pouvez vous nous indiquer les raisons de cette modification et demande de courrier et sur quels textes cela s'appuie-t-il ?*

### **Réponse IA:**

*La lettre de motivation est un élément qui permettra au service de mieux comprendre la demande de l'agent et d'avoir des précisions sur le projet de formation. Toutefois, je précise que l'absence de production d'une lettre de motivation n'a pas de conséquence sur la recevabilité de la demande.*



## Loi Blanquer : bien loin de la confiance.

Lors de cette semaine dense de débats en commission à l'assemblée nationale, la loi Blanquer dite de « l'école de la confiance » montre surtout comment le ministre cherche à imposer des changements importants pour l'organisation de l'école française.

Une loi qui avait essentiellement pour but d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans est devenue en quelques mois un véritable fourre-tout législatif au service de l'ambition et du projet d'un homme devenu ministre de l'Éducation nationale.

Regard sur quelques articles de cette loi :

### Lire la suite

Par ailleurs le SNUipp-FSU et quatre autres organisations demandent aux députés que soit retiré l'amendement à l'article 6 de la loi "pour une école de la confiance" qui instaure des écoles du socle sous un autre nom, regroupant écoles et collège d'un même bassin sous l'autorité de chef d'établissement.

### Lire le courrier



## Stage débuts de carrière le 26 mars 2019

Stage à destination des collègues PFSE, T1, T2, T3,...

Vous avez effectué vos premières rentrées. D'expérience, nous savons que vous vous posez de nombreuses questions. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 organise une journée de rencontre entre collègues débutant-e-s.

**Le mardi 26 mars 2019 (demandes à faire AVANT le 26/02!)**

au Relais International de la Jeunesse Clairvallon Nice CLAJ

26 Av Scudéri, 06100 Nice de 8h30 à 16h30

L'objectif de cette rencontre est de répondre au mieux à vos interrogations et inquiétudes, mais aussi d'échanger, de débattre à partir des vécus de classe et d'école, prendre du recul et tirer les premiers bilans de votre formation. Il nous semble important de vous informer sur vos droits et votre carrière et de réfléchir ensemble à l'évolution de notre profession, de l'école en général.

### A l'ordre du jour :

Visioconférence avec la participation de M. Sébastien PESCE, maître de conférence à l'université de Tours.

« Dans ma classe : traitement des situations critiques. »

Cette journée de stage s'inscrit dans le cadre de l'exercice **du droit syndical** : à ce titre, vous avez droit à 12 journées de stages par an. L'administration est informée de la tenue de cette journée et autorisera (sauf nécessité de service) tous les PFSE, T1, T2, T3, T4 qui le souhaitent à y participer.

Une seule obligation, **déposer par la voie hiérarchique auprès de l' IEN de circonscription le courrier ci-après, un mois avant le stage (avant le mardi 26 février 2019).**

**Programme complet et modèle d'autorisation d'absence [ici](#)**

**Fiche d'inscription à retourner au SNUipp-FSU**



**REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE 2ème série:  
dès le 8 Mars jusqu'au 3 avril**

**Dates, lieux et modalités: [ICI](#)**

**OUVERTES à Toutes et tous**

**Venez vous informer et débattre entre collègues !**

Les sujets d'actualité ne manquent pas ! Carte scolaire, Educatif, Salaire, Carrière, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion ...



## SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



### **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

